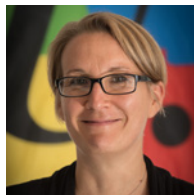


LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Un président déconnecté de la réalité des salarié-es et des fonctionnaires.

Le Président aura donc parlé 3 heures le 13 mai pour ne rien annoncer et pour afficher son mépris envers une grande partie de la population sur les questions des retraites, de l'emploi et des salaires, défendant coûte que coûte son action et son bilan.

Après un premier mai réussi, le président fait fi des revendications des salarié-es, des 400 plans de licenciements (dont ArcelorMittal), de la précarisation d'un grand nombre de salarié-es, de la maltraitance dans certains domaines comme le montrent les différents mouvements de grève des agent-es de nettoyage. Il fait référence au conclave sans prendre en compte la demande de l'abrogation de la réforme des retraites demandée par la majorité de la population, il fait fi aussi des demandes des fonctionnaires sur la question des salaires. Aucune mesure, aucune annonce qui va permettre d'améliorer la situation des français-es. Il continue sur ses orientations qui creusent les inégalités et refuse toute mesure correctrice comme la taxation des plus gros patrimoines, ou encore des actionnaires pour augmenter les recettes.

Sur les questions de l'École, du sport ou de l'EPS, rien ne viendra améliorer la situation des élèves et des enseignant-es avec des effectifs toujours aussi pléthoriques et de plus en plus de missions non payées faute de budget ! La convention citoyenne sur les temps de l'enfant n'est qu'une diversion qui fait courir le risque d'un nouvel affaiblissement du temps scolaire et qui a comme musique de fond « les profs ne travaillent pas assez ». Diversion pour ne pas traiter les maux de l'École, d'autant plus qu'avec une convention citoyenne les enseignant-es seront dépossédé-es du sujet.

E. Macron aura fait preuve de son ignorance sur le système scolaire et de mépris pour l'EPS et le sport, cela doit nous encourager à maintenir les pressions à tous les niveaux et à continuer de revendiquer les 4 heures d'EPS pour tous et toutes. ■

Édito écrit le 14 mai 2025



ACTION

Mai et juin à l'offensive

Emmanuel Macron, plutôt que de répondre aux urgences de notre société, notamment celle d'investir dans les services publics, vient de lancer une nouvelle opération de diversion. Alors que l'école est à bout de souffle, lancer la convention citoyenne autour des rythmes scolaires lorsque l'on sait que cette question divise est extrêmement stratégique, avec en petite musique de fond pour satisfaire une grande partie de son électorat... jeter l'opprobre sur les profs qui ne travailleraient pas assez et qui auraient trop de vacances. Sous la question des rythmes c'est celle de l'accès aux activités sportives, artistiques ou culturelles (cf. la saisine du premier ministre au CESE) auxquelles les enfants ne pourraient pas accéder faute d'emploi du temps surchargé. Se limiter à cette entrée-là c'est oublier que c'est justement à l'école que l'on permet de

réduire les inégalités d'accès à la Culture. Cette orientation en dit long sur la vision du premier ministre comme du chef de l'État. N'est-il pas temps de penser autrement ? Pourtant, l'ensemble des rapports de diverses tendances politiques préconisent les 4 heures d'EPS. Ainsi, n'est-il pas temps de revoir la copie et de réfléchir à une place plus importante des activités culturelles à l'école ? Après plusieurs années de promotion du sport dans le cadre des jeux olympiques et la fameuse nation sportive, E. Macron comme ses différent-es ministres semblent l'avoir oublié. Dans le même temps, les professeur-es d'EPS sont soumis-es depuis de nombreuses années à de fortes pressions : SPAM, accompagnement éducatif, 2S2C, 2h de sport... autant de dispositifs qui n'ont pas fonctionné. Alors une énième fois dans un contexte de désespérance, relancer la question des rythmes intéressera en prio-

rité les classes aisées de la population dont les enfants accèdent déjà à tout l'environnement culturel (dont les vacances).

À nous de remettre le focus sur les réels besoins de l'école et la période de fin d'année où les questions de services sont traitées, où se déroulent les réunions d'installations et où sont fixées les programmations qui sont des moments privilégiés pour agir et faire connaître les besoins en EPS. N'acceptons pas le chantage des chef-fes d'établissement, sur le pacte, les heures supplémentaires. La mise en place des groupes de niveaux en 6/5^e l'année passée a fortement impacté l'EPS à travers la suppression des dispositifs de soutien (APPN, natation par exemple), ou encore en venant percuter des créneaux existants. Les périodes de fin d'année doivent être l'objet de négociation et de mise sous pression pour que les conditions d'enseignement

en EPS soient entendues. Si des groupes de soutien natation sont supprimés, si des regroupements de classe ont lieu en LP, si la dotation d'IMP est en baisse, alors il faut alerter, du SNEP-FSU départemental au rectorat. Il est plus difficile d'agir et de gagner seul-es que collectivement et accompagné-es par les organisations syndicales. Le SNEP-FSU a toujours créé et entretenu le rapport de forces avec les collègues, son expertise est reconnue à tous les niveaux, nous avons de nombreux retours sur le gymnase score, n'hésitez pas à faire remonter vos situations d'établissement.

Donnons à voir que l'État et notre ministère sont défaillants pour l'école et que la convention citoyenne ne sert que de paravent à leur choix budgétaire. Pour la jeunesse l'éducation doit primer sur l'armement. ■

Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

« Tape éducative »

Auditionné le 14 mai sur l'affaire Betharram, « F. Bayrou a de nouveau nié toute responsabilité » (Le Monde, 15/05). « Il a démenti de nombreux propos des gendarmes, du juge, de la professeure qui a lancé l'alerte » (Café péda, 15/5). Il avait préalablement placé « sur sa table un ouvrage singulier : La Meute » (HuffPost, 15/5). Et d'oser : « On entendait parler de ces gifles, qu'il y en avait eues. Mais jamais je n'avais entendu parler de violences graves, de violences sexuelles » (L'Humanité, 15/05). Interrogé sur la gifle médiatique de 2002, « le Premier ministre s'est défendu en invoquant « un geste de père de famille sans gravité ». (Sud Ouest, 15/05)

L'audition se poursuit. Les victimes attendent. ■

SANTÉ MENTALE

Nantes, un drame qui appelle des actes

par Fabrice ALLAIN

Les troubles mentaux et anxio-gènes que manifestait l'adolescent suspecté de l'agression mortelle dans l'établissement nantais avaient été détectés bien avant le drame. Mais cela questionne les moyens donnés à la médecine scolaire ainsi que l'attractivité des professions du secteur

médico-social. Se doter d'une véritable politique de prévention est une urgence quand plus d'un·e adolescent·e sur 4 fait l'objet d'une suspicion de trouble anxieux généralisé. Ce ne sont pas les portiques ou autres moyens de surveillance qui répondront aux besoins de la jeunesse. ■



ADHÉSION

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales

par Émilie DUCRET

En France, le droit de se syndiquer date de 1884, loi dite « Waldeck Rousseau ». S'organiser syndicalement et se syndiquer est un acte militant, de résistance dans le monde actuel. C'est faire vivre les conquêtes sociales, agir pour de nouveaux droits et permettre une émancipation du travail en prenant le pouvoir sur le travail.

Dès le 2 juin, proposez l'adhésion anticipée pour 2025/2026. Rendez-vous sur le site. ■

EMPLOI

Continuer d'agir dans tous les établissements

par Alain DE CARLO

Dans un contexte d'austérité pour les Services Publics (SP), il faut afficher les besoins pour l'EPS et l'École et ne pas céder au chantage aux dégradations. L'austérité n'est pas générale⁽¹⁾ : une autre répartition des richesses est possible !

Continuons d'agir collectivement pour :

- **l'emploi et contre les HSA** (transformation d'HSA en Heures postes, raisons médicales pour protéger la santé....),
- **limiter le nombre d'élèves par classe,**
- **une EPS de qualité** (dédouplements, sections, options : les « + en EPS » doivent être maintenus et développés. Les « groupes de besoins »⁽²⁾

ne doivent pas mettre à mal l'EPS comme nous l'avons analysé en 2024),

- **la démocratie** : exiger le vote des TRMD (tableaux récapitulatifs des moyens par disciplines) en CA,
- **le statut et contre le pacte**. Nous appelons à refuser le pacte et exiger que les moyens d'enseignement soient attribués en heures.

Ne pas hésiter à contacter le SNEP-FSU pour nourrir les luttes pour préparer la rentrée 2025. ■

(1) En 2024 : 1 228 milliard d'euros pour les 500 fortunes françaises. La France est championne d'Europe des dividendes avec 68,8 Milliards d'euros.

(2) décret n°2025-315 du 4/4/2025.



RETRAITÉ·ES

Fiscalité et retraite

par Roland ROUZEAU

Ça continue ! En cette période de déclaration d'impôts et de course effrénée aux économies par le gouvernement, les retraités sont toujours dans le collimateur. Toujours visé, l'abattement fiscal de 10 % sur leurs revenus imposables. Même Lucie Castets, ex-candidate première ministre pour le NFP semble n'avoir pas très bien compris. Elle bénéficiera d'une explication de texte.

Au risque de nous répéter, voici quelques mises au point :

1. Les pensions de retraites ne sont pas une rente de bienfaisance octroyée. Elles sont du salaire (certes socialisé et différé) financé par les cotisations sociales. Elles sont donc le fruit du travail.
2. L'abattement de 10 % sur les revenus des retraités n'est pas une déduction d'impôts pour frais professionnels. C'est une mesure de justice fiscale, plafonnée

à partir d'un certain revenu, instaurée en 1978 (impossibilité de « triche » car déclaration de la pension par un tiers ; amortissement de la baisse des revenus au départ en retraite et augmentation des complémentaires-santé car plus de participation de l'employeur).

3. Une réforme de la fiscalité est indispensable. Trois exemples : en 2024, les 10 % les plus riches ont payé moins d'impôts qu'en 2023 et les entreprises du CAC 40 ont reversé près de 100 milliards de dividendes à leurs actionnaires ; en 2025 les entreprises seront exonérées de 77 milliards de cotisations sociales.

Ne nous laissons pas tondre ! Rassemblons-nous, agissons en convergence avec les actifs-ves. ■





FORMATION INITIALE

Double concours en 2026 et 2027 : des questions non anticipées

par Coralie BÉNECH

Deux années de transition et de nombreuses questions que le ministère n'a pas anticipées

Pendant 2 ans les futures candidat·es au CAPEPS pourront faire le choix de passer les épreuves du concours

en L3 ou en M2 s'ils ou elles bénéficient d'un niveau master. Mais le ministère ne répond pas aux questions posées côté formation comme aux

questions de répartition des postes. Ce double concours va multiplier les situations des lauréat·es entraînant un vrai casse-tête côté formation.

Les lauréat·es 2026 L3 ayant déjà effectué une année de master MEEF vont se retrouver à mi-temps en formation avec des étudiant·es de master 2 MEEF n'ayant pas passé le concours ou ayant échoué au concours, mais devant bénéficier d'un temps plein de formation.

différents et répondre à des enjeux différents au sein d'une même promotion de master. Le ministère leur demande par ailleurs de réaliser des maquettes et des parcours de formation dans l'urgence et sans moyens !

Lors du groupe de travail dédié à la mise en place du double concours, le SNEP avec la FSU a revendiqué, en dehors de la demande de 1 500 postes (seule mesure pour résorber la précarité et pour faire face aux besoins), un plan pluriannuel de prévisions des postes, afin que les étudiant·es puissent se projeter et surtout nous avons demandé que le nombre de postes au CAPEPS master 2 ne soit pas en baisse par rapport à 2025, car le ministère va réaliser une répartition des postes entre les 2 concours sans avoir, y compris, anticipé l'affectation comme titulaire dans un délai de N+2. Pour le SNEP-FSU le fait de laisser la décision aux INSPE de savoir comment seront traitées les recalées aux concours et reçues en L3 est inacceptable.

Une réforme impréparée et qui plus est dans l'urgence ne pourra rien donner de bon, surtout lorsqu'il s'agit de formation. La FSU demande un moratoire pour pouvoir rediscuter du fond de la réforme. ■

PRINTEMPS DES SERVICES PUBLICS

Au service de l'intérêt général

par Polo LEMONNIER

L'opération menée conjointement par des ONG, associations, personnalités et organisations syndicales dont la FSU, entend mettre en avant l'urgence de renforcer les services publics comme outils au service de la liberté, de l'égalité, de la solidarité. Cette initiative qui se déroule d'avril à juin sur l'ensemble du territoire au travers de conférences, actions... aura comme point d'orgue la grande fête des services publics le 31 mai place Stalingrad à Paris, dans laquelle se mêleront tables rondes, débats... au sein du

village des services publics et moments festifs.

Cette campagne a une importance toute particulière actuellement, car le contexte géopolitique pèse lourdement sur les orientations budgétaires envisagées pour 2026 qui visent à économiser 40 à 50 milliards d'euros, afin de réduire le déficit public et pour mener une politique de « réarmement ». Une fois de plus, ce seront les services publics et les agent·es qui le font vivre qui seront impactés.

Pourtant des solutions existent pour répondre aux

urgences sociales et environnementales tout en assurant notre sécurité. Il faut une autre politique fiscale qui depuis des années fait la part belle aux plus riches et aux grandes entreprises.

Le SNEP-FSU invite la profession à se saisir de ce « printemps des services publics » pour porter ensemble l'exigence de renforcer notre modèle social face au pouvoir de l'argent roi. ■

Retrouvez l'ensemble des initiatives de cette campagne



“

Une réforme impréparée et qui plus est dans l'urgence

”

Les lauréat·es 2026 L3 inscrit·es en L3 en 25/26 seront élèves fonctionnaires et se retrouveront avec des étudiant·es de master qui devront se préparer de nouveau au concours.

Les lauréat·es 2026 L3 détenteur·rices d'un master 2 MEEF seront affecté·es à temps plein.

Une multitude de situations difficilement acceptables pour les formateur·rices qui vont devoir former à des concours

Sauvetage et secourisme

Dans le cadre du nouveau concours le SNEP-FSU a demandé à ce que l'obtention du sauvetage et du secourisme soit exigible au moment des résultats d'admission et non d'admissibilité.

SPORT SCOLAIRE

Jean-Marc SERFATY (IGESR) est le nouveau Directeur national de l'UNSS

Par Camille JACQUES

Deux femmes et douze hommes ont candidaté. La commission de sélection à laquelle le SNEP-FSU n'a pas été convié a retenu les 4 candidats⁽¹⁾ qui ont été auditionnés par le conseil d'administration UNSS exceptionnel le 5 mai dernier.

Lors de cette instance, le SNEP-FSU a interrogé les quatre candidats sur leurs convictions concernant plusieurs lignes que nous défendons particulièrement :

- la nécessité de remettre au cœur de l'UNSS la démocratie, la transparence et l'exemplarité ;
- le recentrage des actions de l'UNSS sur le développement des rencontres pour tous-tes les élèves ;
- la révision du modèle économique de l'UNSS et le pilotage budgétaire ;
- l'attachement profond au service public d'Éducation

Suite aux auditions, les membres du conseil d'administration se sont réunis et ont motivé l'avis qu'ils et elles portaient sur chacun des candidats. Le SNEP-FSU, comme les élu-es des AS, a fait entendre sa voix et a mis en avant les candidats dont il a estimé qu'ils pouvaient répondre au mieux aux attentes de la profession et des structures déconcentrées pour la gouvernance de

l'UNSS. Nous avons insisté sur la connaissance par les candidats du système éducatif et du sport scolaire ainsi que sur la nécessité de redonner confiance aux cadres et aux AS.

La ministre a fait le choix de nommer, même s'il n'a pas recueilli l'unanimité du vote de l'instance, un directeur qui connaît le sport scolaire, l'EPS et le système éducatif. Le SNEP-

FSU continuera d'agir pour que ce choix permette le retour tant attendu à une sérénité et un dialogue à tous les niveaux de la structure, mais aussi une revitalisation des pratiques à destination de tous-tes les élèves.

Le SNEP-FSU a d'ores et déjà demandé audience au nouveau Directeur national dans les plus brefs délais. Nous ne manquons pas de lui rappeler les diffé-

rentes actions que la profession a menées depuis l'automne et les termes de la pétition nationale exigeant un changement radical de politique recentrée sur la pratique des jeunes à l'aide d'une équipe nationale renouvelée et tendue vers cet objectif prioritaire. ■

(1) Un IGESR et deux IPR EPS ; le directeur général de l'Agence Nationale du Sport



GYMNASE SCORE

La dernière ligne droite

Par Sylvain QUIRION

L'enquête nationale « Gymnase Score », lancée par le SNEP-FSU pour dresser un état des lieux des conditions d'enseignement de l'EPS, livre déjà des résultats édifiants.

Avec plus de 3 400 réponses enregistrées à ce jour, soit plus de 40 % des EPLE, cette consultation massive permet de dégager plusieurs tendances fortes.

Première alerte : près de 49 % des établissements

obtiennent une note D ou E concernant la qualité des conditions d'enseignement de l'EPS. Si l'on inclut les notes C, ce sont **70 %** des établissements qui signalent des conditions préoccupantes.

Le déficit d'installations est particulièrement problématique pour l'enseignement de la natation : **13,4 % des collèves n'ont pas du tout accès à une piscine**. Concernant les gymnases : **52 % des établissements ne disposent que d'un seul gymnase**. Pourtant, le ministère de l'éducation nationale préconise que tout

établissement avec 5 enseignant-es d'EPS ou plus dispose d'un 2^e gymnase. Une situation alarmante qui compromet l'ambition d'un accès égalitaire à une éducation physique de qualité.

49 %
des établissements
obtiennent
une note D ou E

13,4 %
des collèves
n'ont pas accès
à la piscine

construits avant 2005, soit 85 % d'entre eux, car leurs normes de construction ne répondent pas aux obligations de réduction de 40 % des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 (décret tertiaire).

Face à ces constats, la mobilisation syndicale est essentielle. Le SNEP-FSU agira au côté des collègues pour porter la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS et construire le rapport de force nécessaire pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins.

L'enjeu désormais est d'**accélérer encore la participation jusqu'au 10 juin**, date de clôture de l'enquête. Chaque établissement qui répond renforce la légitimité d'un diagnostic collectif, outil essentiel pour porter des revendications fortes : construction, rénovation des équipements, accès à la piscine pour tous et toutes, prise en compte des enjeux environnementaux.

Dans cette dernière ligne droite, l'appel est clair : **collèves, faites entendre votre voix !**

La dynamique est lancée, ne laissons pas passer cette occasion de défendre l'EPS et le droit à des conditions d'enseignement dignes pour tous et toutes. ■



TESTS EN 6ÈME

Analyse de la note de la DEPP, avril 2025

par Andjelko SVRDLIN

La Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) a publié en avril 2025 une note sur l'évaluation des qualités physiques des élèves de 6^e à la rentrée 2024.

La présente note est une analyse syndicale de celle-ci, qui n'ignore ni nos analyses précédentes ni le contexte politique dans lequel cette note est produite.

Depuis plus d'un an, le SNEP-FSU affirme que les résultats en EPS, à travers l'enseignement des APSA et l'évaluation qui en découle, devraient constituer le champ à partir duquel sont tirés les enseignements quant aux différentes qualités « physiques » des élèves. La base des élèves touchés serait ainsi bien supérieure aux 4 100 élèves ici concernés.

Il ne nous semble pas normal que l'institution, voire l'État de manière plus large, n'affiche pas publiquement les raisons, voire les objectifs d'une telle démarche. Nous voyons trois objectifs sociaux intéressants.

Premièrement, l'état de la forme » physique des jeunes. Nous nous rapprochons de ce qui est communément appelé la « santé » mais le concept de santé allant bien au-delà des seules manifestations physiologiques, nous restons à l'appellation « forme physique ».

Deuxièmement, il est indispensable d'avancer dans la qualité d'étude de la pratique sportive et artistique d'une tranche d'âge. Les études existantes, si certaines sont fort utiles et explicites, sont encore assez contradictoires parfois entre elles voire n'ont pas travaillé sur des éléments que nous proposons. Ainsi, les très différents types de pratiques physiques et leur fréquence extrêmement variable sont mélangées dans certaines études.

Troisièmement, l'EPS peut constituer le lieu où se révèlent les goûts des jeunes pour une pratique plus poussée.

Le simple regard sur ces trois dimensions montre que la batterie de tests ici présents ne suffit pas.

Choix de tests

L'endurance (test de L. Léger), la force (saut en longueur sans élan) et la vitesse (30m plat départ arrêté), sont les trois dimensions recherchées.

S'il va de soi que ces trois « qualités » physiques sont extrêmement importantes, le choix des tests ne s'impose pas de soi. Ce n'est pas leur assise scientifique que nous commentons ici, des chercheur·euses s'en chargeront.

Nous faisons un pari que le classement d'un groupe d'élèves à la sortie d'un cycle de demi-fond ou d'un cycle



“
Il ne nous semble pas normal que l'institution, voire l'État de manière plus large, n'affiche pas publiquement les raisons...
”

de vitesse, même en relais, donnerait probablement les mêmes résultats que ces tests-là. Or, dans l'enseignement athlétique, mais aussi des autres APSA, ces capacités s'expriment toujours de manière incarnée et sont donc articulées avec d'autres dimensions, techniques ou bien avec plusieurs dimensions physiologiques.

Puis, le choix des tests n'a rien d'évident. Il est probable qu'un·e élève « fort·e » réussirait plutôt bien dans un exercice de « poussée » et qu'il ou elle peut relativement échouer en saut en longueur. Notamment les élèves avec un poids du corps important pour leur âge. La force « pure » n'existe pas.

Nous concluons donc que les évaluations dans les APSA, enseignées avec des programmes sportivement riches, seraient non seulement suffisantes mais bien plus concluantes au regard des objectifs sociaux que l'institution et l'État se donneraient.

Résultats

Au-delà des éléments évoqués, les résultats dans ces tests sont fort intéressants.

Dans les trois filières testées, il apparaît un groupe important d'élèves présentant des fragilités ou des besoins plus importants. En endurance et en force, ces deux groupes dépassent les 50 % ! En vitesse il atteint les 40 %. La différenciation garçons/filles montre que les filles sont toujours moins en réussite que les garçons, dans les trois tests concernés.

Ces résultats ont été corrélés à la pratique sportive ou artistique extrascolaire. Il apparaît nettement que les élèves bénéficiant de celle-ci réalisent des performances supérieures aux autres.

Nous ne pouvons que redoubler d'efforts dans notre revendication des 4 h d'EPS, de la 6^e à la Terminale.

Par ailleurs, les résultats sont marqués selon le profil social de l'élève. Les plus défavorisés socialement présentent des qualités physiques moins bonnes. Encore une fois, si les élèves défavorisés sont les filles, elles réussissent encore moins bien. À titre d'exemple, en endurance, 40 % des filles issues de catégories les moins favorisées se situent dans le groupe le plus « à besoin ».

Une corrélation existe entre les résultats aux tests physiques et ceux des évaluations nationales en français et en mathématiques. La corrélation la plus flagrante est celle entre le groupe d'élèves les plus en réussite en français au sein duquel nous retrouvons la part la plus importante des élèves du groupe qui réussit le mieux en endurance. Le constat est similaire en mathématiques.

La note conclut qu'il existe un effet bénéfique de l'activité physique sur les performances en mathématiques (note CSEN, février 2022).

Si nous ne pouvons que nous réjouir de ce fait-là, il est fort probable que cette corrélation ne révèle pas de façon aussi simple que l'affirme le CSEN les causalités. Par exemple, nous pouvons raisonnablement penser que les familles dont les enfants pratiquent régulièrement les différents « sports » à l'extérieur de l'école sont aussi celles dont les enfants fréquentent les lieux culturels divers : bibliothèques, librairies, cinémas, théâtres... ■

CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ

Osez l'EPS à l'école primaire !

par Claire Pontais



Le site « EPS à l'école primaire » a été rénové pour répondre encore mieux aux besoins des professeur·es des écoles, des étudiant·es et des formateurs et formatrices (INSPE, CPD, CPC EPS, etc.). Les collègues du primaire y trouveront des propositions concrètes, à la fois ambitieuses et réalistes, c'est-à-dire adaptées au contexte du primaire et à la polyvalence des PE. Tous les jeux de référence proposés ont été testés dans de nombreuses classes « ordinaires », vous pouvez donc les conseiller à vos collègues, ami·es professeur·es des écoles en toute confiance. **Dites-leur avec nous « Osez l'EPS ! »**. ■

RAPPORT BAC

L'institution tel un cyclope ne voit que d'un œil !

par Bruno CREMONESI, Éric DONATE et Sébastien MOLENAT

Bien que disposant de l'ensemble des notes d'EPS aux examens, L'IG reste aveugle à la réalité de l'EPS : la part importante accordée à d'autres choses que la motricité spécifique aux APSA.

Le dernier rapport sur l'évaluation de l'EPS aux examens est paru. On nous promettait, en guise de « remerciements » de nos « bullshits jobs » consciencieux de retranscription du détail des AFL, la « vérité » sur la réalité des notes de l'EPS.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'est pas déçu par le résultat !

Point de données brutes ici, telles celles fournies en toute transparence dans les rapports de la DEPP, mais une synthèse orientée pour tenter de justifier le bien-fondé des AFL et AFLP.

« Les évaluations des AFL2 et 3 ou des AFLP 3, 4, 5 ou 6 sont favorables aux candidats, filles comme garçons et quelle que soit la filière. Le caractère jugé parfois discriminant de cette évaluation pour les élèves considérés comme « moins scolaires » (et de manière caricaturale, associés à la voie professionnelle) n'est donc pas avéré »

Dans le genre syllogisme difficile de faire mieux !

Dans son introduction les rédacteur·rices de ce rapport soulignent « avoir accès, pour la première fois, à des chiffres séparés pour le bac général et le bac technologique et donc

de proposer des comparaisons entre ces bacs » or cette affirmation est totalement fautive, car jusqu'en 2015 cette distinction existait, le SNEP-FSU s'était ému de sa disparition. Nous nous réjouissons donc de son retour, mais il est « étrange » de constater que cette distinction disparaît des lors qu'il s'agit de comparer les « avantages » produit par les AFL 2 et 3 entre ces 2 bacs !

D'ailleurs, nul besoin d'un appareillage scientifique poussé, l'ensemble des enseignant·es d'EPS en lycée constatent avec leur groupe classe composé d'élèves issu·es des 2 bacs des écarts de notes importants. Ce rapport n'est pas sérieux !

Découvrons ce que ce rapport cherche à cacher ou autrement dit les caches du pot aux roses des AFL.

Cache Social :

Pour preuve, avec les données accessibles dans ce rapport, les rédacteur·rices auraient pu pourtant mesurer des écarts discriminants. En effet, pour

les bac pro la prise en compte d'AFL autres que ceux de la motricité entraîne une augmentation de la note Bac pro de 13,58 à 14,05 soit + 0,47 pts alors que pour les bac généraux on passe de 14,03 à 15,24 soit + 1,21 ! L'écart social est donc avéré !

Cache Sexe :

« C'est bien l'AFL1 qui discrimine le plus les élèves dans leur notation, à la fois selon les champs et selon les sexes ; l'écart garçons filles est réduit par la notation des AFL2 et 3 » (p 29)

Le rapport mentionne mais ne met pas en avant les chiffres, à nous donc de comparer les données. Chez les filles de bacs généraux l'écart de note entre une AFL 1 sur 20 et la note finale avec les AFL 2 ET 3 est de + 1,44, alors qu'il est seulement de + 0,59 chez les garçons.

Malgré cet écart la moyenne globale EPS plus élevée des garçons s'explique par une bien meilleure note en AFL1 que celle des filles. L'écart de note entre garçons et filles pour la partie motricité s'est accentué !

Cache Motricité :

« Sur 6 ans, l'on peut remarquer : – l'augmentation d'1 point de la moyenne des garçons en BAC GT ; les filles présentant une augmentation de 0,77 pt. – L'augmentation d'1,3 point de la moyenne de garçons en BAC Pro ; et de 1,18 pour les filles » (p 13)

« Tous champs confondus, on observe une moyenne pour les AFL2 et 3 supérieure d'environ 2 points par rapport à l'AFL1 ». (p 28) (Rem : les notes ont toutes été ramenées sur 20 pour comparaison).

Les AFL entraînent donc une augmentation artificielle de

la moyenne des notes au Bac en raison de 8 points accordés hors motricité. Ce choix d'essayer de compenser les inégalités de sexe et sociale, entre en écho aux politiques éducatives compensatrices qui ont montré toutes leurs limites sur une action réelle sur les inégalités. Si elles réduisent les écarts, elles n'agissent en aucun cas ni sur les causes et ni en profondeur les raisons structurelles de ces inégalités. Nous avons plus largement montré que la logique des AFL2 et 3 s'inscrivaient dans une logique de compensation des inégalités en EPS.

Sortons de cette cache sombre dans laquelle l'EPS est enfermée.

En introduction, la commission renouvelle l'annonce d'un groupe de travail sur les AFL 2 et 3 afin de proposer des évolutions futures, mais depuis 2023 la livraison se fait attendre...

Alors soyons tous et toutes des Ulysse face à ces cyclopes aveugles et revenons à une EPS lumineuse, véritablement émancipatrice et égalitaire en se recentrant sur le développement de la motricité chez nos élèves et non en participant à une augmentation artificielle de notes qui au final ne veulent plus rien dire. ■

Rapport annuel
session 2024



Bac : Les AFL2 et 3
compensatrices des
inégalités en EPS



LYCÉE PRO

Parcours en Y : déqualification et dé-disciplinarisation !

par Éric DONATE

Le parcours en Y débute et accentue la réduction du temps scolaire.

A l'issue des épreuves du baccalauréat professionnel avancées à la semaine du 12 mai, les parcours en Y vont se mettre en place. Les élèves, à partir du choix qui leur a été imposé de faire, vont être réparti·es entre préparation à la poursuite d'études supérieures et préparation à l'insertion professionnelle.

L'enquête qu'a menée le SNEP FSU auprès des lycées professionnels révèle que dans près de 50 % des établissements consultés la moitié des élèves

a choisi de s'engager dans la préparation à l'insertion professionnelle. Cette situation acte ce que nous dénoncions dès l'annonce de la réforme : une réduction du temps scolaire pour les élèves de la voie professionnelle. Mis en perspective avec le passage du Bac pro 4 ans à 3 ans (2009), la suppression du BEP puis de la certification intermédiaire, la mise en place des familles de métiers en 2nde (2017) c'est un processus de déqualification que subissent nos lycéen·nes, qui voient leurs acquisitions de plus en plus réduites.

56 %

des établissements
mettent en œuvre
des enseignements
déconnectés
de l'étude des APSA

L'EPS n'échappe pas à ce mouvement : notre enquête révèle l'explosion du cadre national au sein du parcours « préparation à la poursuite d'étude » avec 56 % des établissements qui mettent en



œuvre des enseignements déconnectés de l'étude des APSA : ateliers santé, compétences psychosociales (gestion du stress...) ou encore des animations à définir en fonction du nombre d'élèves présent·es...

L'atomisation des savoirs, des organisations et du temps scolaire est donc davantage accentuée avec la mise en

place de ces parcours, malgré nos alertes précoces. Pour autant, il s'agit de se remettre en ordre de bataille face aux prochaines attaques, car le conseil des ministres du 28 avril 2025 a remis en avant « l'adaptation de notre appareil de formation aux besoins de l'économie » augurant ainsi de nouvelles réformes délétères à venir ! ■

CARRIÈRES

Un projet du ministère à revoir !

par Benoit CHAISY

Le ministère envisage une évolution des carrières des enseignant-es.

Le ministère a présenté lors du Comité Social d'Administration de l'Éducation Nationale un décret modifiant les carrières : réorganisation des rendez-vous de carrière (RDVC), réduction des durées d'échelon dans la classe normale, incluant les suppressions des bonifications au 6^e et au 8^e et un scénario de revalorisation des ratios de promotion à la hors-classe. Lors des 2 groupes de travail, le SNEP-FSU a défendu la nécessaire déconnexion des évaluations de l'avancement et la nécessaire reconnaissance de l'investissement quotidien de la profession. Le SNEP-FSU a acté positivement la transformation de la classe normale, bénéfique à tous-tes, mais a rejeté l'idée du 3^e RDVC redonnant une place majeure au mérite et servant à bloquer les collègues à la classe exceptionnelle.

Quel est le projet ministériel de cette nouvelle carrière ?

Déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement lors de la classe normale :

La classe normale se déroulera avec une durée globale réduite de 2 ans et 6 mois, les bonifications d'échelons d'un an réservées à seulement 30 % des personnels sur deux

échelons seront supprimées. La durée des échelons 5, 6 et 7 sera réduite de 6 mois, la durée de l'échelon 8 sera réduite d'un an. La durée de la classe normale sera ainsi portée à 23 ans et 6 mois. **C'est un gain important pour toute la profession.**

Le reclassement pour les enseignant-es aux échelons 5, 6, 7 et 8 dans les nouvelles carrières se fera selon le tableau ci-dessous. Pour les autres échelons, l'ancienneté acquise est conservée.

“
Le SNEP-FSU est farouchement opposé à la mise en place d'un RDVC pour l'accès à la classe exceptionnelle...”



L'évolution des ratios de promotion à la hors classe :

Le ministère prévoit une évolution des ratios de promotion à la hors classe. Ils sont actuellement à 23 %. Ils seraient portés à 25 % en 2026, 27 % en 2027, 29 % en 2028. Couplées à la réduction des échelons de la classe normale, ces évolutions de ratio généreraient pour les seul-es professeur-es d'EPS, 458 promotions supplémentaires ; pour les agrégé-es cela monterait à 1 410 promotions supplémentaires (les agrégé-es d'EPS représentent environ 10 % du total). Ce serait un gain significatif mais restant à confirmer car les arrêtés de promotion triennaux ne sont pas encore parus et pourraient être révisés par un autre gouvernement, voire par le même gouvernement.

Une réorganisation des rendez-vous de carrière :

Il y aurait maintenant un premier RDVC après 4 ans d'exercice, au 4^e échelon, qui serait uniquement formatif.

Le rendez-vous du 9^e échelon d'accès à la hors classe serait

“
Nous continuerons de défendre avec vigueur des carrières qui soient des vraies reconnaissances de l'investissement quotidien des enseignant-es d'EPS...”

conservé dans sa forme actuelle et deviendrait le 2^e RDVC de la nouvelle carrière.

Enfin, le ministère prévoit la mise en place d'un RDVC pour l'accès à la classe exceptionnelle, RDVC dont on ne connaît pas encore les modalités. Les collègues étant déjà promouvables se verraient attribuer un avis sur dossier, à l'image du dispositif transitoire très injuste qui avait été mis en place lors de la mise en place des nouvelles modalités de l'accès à la hors classe en 2018.

Le SNEP-FSU est farouchement opposé à la mise en place d'un RDVC pour l'accès à la classe exceptionnelle. RDVC qui pourrait barrer toute promotion au dernier grade près de 20 ans avant son départ en retraite.

Cette proposition est inconcevable et inacceptable.

Le SNEP-FSU a dénoncé l'absence de mesures de revalorisation de tous et toutes et permettant l'accès de toute la profession aux derniers indices

du 3^e grade. Nous continuerons de défendre avec vigueur des carrières qui soient des vraies reconnaissances de l'investissement quotidien des enseignant-es d'EPS.

Le SNEP-FSU n'accepte pas qu'un RDVC soit créé au moment du passage à la classe exceptionnelle alors que les taux de promotion sont si faibles qu'une majorité de collègues dans le second degré reste durablement bloquée en fin de hors-classe (indice 876) et risque de partir en retraite sans avoir le bénéfice de l'indice 977 de fin de classe exceptionnelle (au 01/07/2023, valeur du point d'indice : 4,92278 € brut mensuel).

Le SNEP-FSU revendique une revalorisation des taux de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle permettant à chacun et chacune d'accéder aux derniers indices de ce grade et le rétablissement d'un barème à l'instar de la hors classe tenant compte de l'ancienneté.

La mobilisation s'impose, pour la revalorisation de notre métier !

Le SNEP-FSU revendique :

- la suppression des premiers échelons, trop faiblement rémunérés,
- l'intégration des primes, dont la prime d'attractivité, dans le traitement indiciaire,
- la fusion de la classe normale et de la hors-classe,
- l'accès de tous et toutes à la classe exceptionnelle...

À terme, la grille indiciaire revalorisée de l'agrégation doit devenir la situation de référence. ■

Situation d'origine dans le grade de la classe normale	Nouvelle situation dans le même grade	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
8 ^e échelon à partir de deux ans et six mois	9 ^e échelon	Sans ancienneté
8 ^e échelon avant deux ans et six mois	8 ^e échelon	Ancienneté acquise
7 ^e échelon à partir de deux ans six mois	8 ^e échelon	Sans ancienneté
7 ^e échelon avant deux ans six mois	7 ^e échelon	Ancienneté acquise
6 ^e échelon à partir de deux ans six mois	7 ^e échelon	Sans ancienneté
6 ^e échelon avant deux ans six mois	6 ^e échelon	Ancienneté acquise
5 ^e échelon à partir de deux ans	6 ^e échelon	Sans ancienneté
5 ^e échelon avant deux ans	5 ^e échelon	Ancienneté acquise

SPORT

Mission interministérielle : un rapport de plus ?

par Andjelko Svrđlin

La mission interministérielle « sport-santé » vient de publier son rapport (Rapport Delandre, avril 2025).

Bien que le rapport porte sur ce qui est quasiment devenu un concept à part, le « sport-santé », certaines conclusions concernent l'EPS et le sport civil.

Constats

Ce rapport, comme les études dont le SNEP-FSU publie les résultats depuis des années, confirme que la sédentarité des français, notamment des jeunes, est très installée. Il est intéressant de relever un élément explicatif de la baisse de l'activité physique (AP), parmi d'autres, car celui-ci n'est pas

si fréquemment mis en avant. Il s'agit du « consumérisme des activités ». Dans les propositions que nous portons, il y a l'idée d'inscrire les jeunes dans des pratiques structurées par un cadre institutionnel (École, clubs...) et des apprentissages durables, étant un appui important pour une motivation inscrite dans la durée. Il apparaît ici que l'achat des pratiques qui s'est développé depuis des années n'est pas forcément la piste la plus prometteuse.

Comme dans d'autres études, il y a des causes multifactorielles qui aggravent le constat. Les inégalités sociales

renforcent l'inactivité physique chez les populations les plus précaires.

De manière générale, 95 % de la population adulte est exposée au risque de détérioration de la santé par manque d'AP et 2/3 des enfants sont considérés dans un risque sanitaire préoccupant.

Préconisations

Concernant le second degré de l'enseignement scolaire, le rapport propose qu'une expérimentation de 2 heures supplémentaires d'EPS soit mise en place en collège. Cette mesure serait un premier pas vers



l'installation des 4 h d'EPS pour l'ensemble du second degré.

Concernant le sport extrascolaire, le rapport donne beaucoup d'idées portant essentiellement sur la sensibilisation de la population aux risques encourus par le manque d'AP, des différentes campagnes allant dans ce sens etc. En revanche, il n'y a pas véritablement de propositions de développement des structures sportives nécessitant de nouveaux financements.

Les équipements n'ont pas été oubliés car le rapport appelle très clairement à des rénova-

tions et constructions des équipements sportifs, notamment dans les territoires sous-dotés. Il est dommage que le rapport n'aille pas au-delà et indique les chiffres concrets. Toujours est-il que cette proposition est à concrétiser avec les besoins que le SNEP-FSU a chiffrés depuis des années.

Enfin, le parasport est ciblé comme devant être développé. Nous sommes plus que d'accord mais à condition que l'ensemble des lieux de sportivisation soient concernés : fédérations, clubs, EPS... ■

INTERNATIONAL

Baromètre EUPEA : un regard sur l'Éducation Physique en Europe

par Bruno CREMONESI

L'Association Européenne d'Éducation Physique (EUPEA) a mis en place un outil simple et accessible pour offrir une vision globale de la situation de l'éducation physique (EP) dans les pays européens.

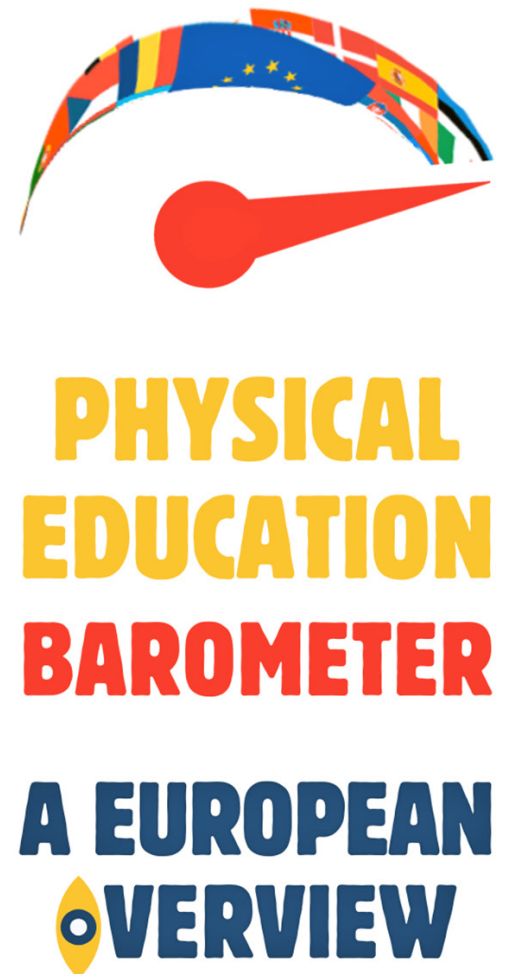
Ce baromètre se présente sous la forme d'une carte interactive intuitive, permettant à chacun-e de comprendre rapidement le contexte de l'EP dans chaque nation. Bien que non scientifique, cet outil constitue une porte d'entrée précieuse pour saisir les grandes tendances et les spécificités nationales. Pour obtenir des informations plus approfondies concernant le nombre de leçons, les curricula d'EP, savoir si l'éducation physique est enseignée par des spécialistes à l'école primaire, le nom de la discipline, il suffit de cliquer sur la carte interactive pour avoir les éléments de chaque pays. En grande majorité, excepté en France, les leçons durent moins de 60 minutes. La plupart des élèves ont en collège entre 2 et 3 leçons d'éducation physique. Il y a en revanche une majorité de 2 leçons en lycée. Ce baromètre permet de mieux comprendre l'EP de chaque pays et de

réfléchir de manière dialectique à des modèles qui seraient plus efficaces.

1 heure de plus d'EPS pour les élèves au Luxembourg

Le rapport de la DEPP « L'Europe de l'éducation en chiffres 2024 » avait mis en avant des éléments concernant⁽¹⁾ le seuil d'activité physique et sportive – en milieu scolaire ou ailleurs – recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui est de 60 minutes par jour. Il n'est pas atteint par les jeunes âgés de moins de 18 ans au sein de l'Union européenne. Le taux de complétion de ce seuil est en Espagne de 74 %, 60 % en Hongrie, 51 % aux Pays-Bas, 46 % en Finlande et 45 % en France.

Lorsque l'on croise avec le nombre d'heures en Hongrie de 5 h par semaine, cela peut être un élément explicatif. De même, le modèle des pays nordiques



souvent mis en avant est loin d'être uniforme. Notre collègue de Finlande annonce : « Ainsi, durant le lycée, les élèves n'ont d'éducation physique que 12 semaines. Dans les écoles professionnelles, ils ne doivent faire que 24 heures d'EP, mais cela peut beaucoup varier d'une école à l'autre. »

Finalement, la réalité est parfois plus complexe que ce que l'on aime nous raconter pour piloter les politiques publiques. La France pourrait s'inspirer aussi de choix politiques réalisés par certains pays, non pas pour réduire mais pour développer l'EP. Au Luxembourg, dès la

rentrée prochaine, dans l'enseignement secondaire classique et général, une heure supplémentaire d'éducation physique sera intégrée dans la grille horaire pour les classes de 6^e. Pour les classes de 5^e à partir de la rentrée 2026/2027.

Ce baromètre sera remis régulièrement à jour et de nouveaux pays sont déjà en train de remplir le questionnaire. ■

(1) Pour en savoir plus lire l'article de Andjelko Svrđlin <https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/international/europe-des-enseignements-a-tirer/>